



Affaires générales et coordination intercommunale

N/Réf. : JB/LM/FML - 2021/S/195

Affaire suivie par François-Marie Lettéron

Courriel : francois-marie.letteron@lacove.fr

Tél. 04.90.67.30.71

Jacqueline Bouyac

Présidente de la CoVe

à

Mesdames et Messieurs

les conseillers communautaires

Objet : convocation du conseil communautaire

Carpentras, le 02-02-2021

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous convier à participer à la prochaine réunion du conseil communautaire qui aura lieu le :

Lundi 8 février 2021 à 17h30

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, la salle du conseil de l'hôtel communautaire de la CoVe ne permettant pas d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, cette séance se déroulera à :

L'espace Auzon

Situé rue Joseph Cugnot à **Carpentras**

La séance sera publique, dans la mesure des capacités d'accueil de l'espace Auzon au regard des prescriptions sanitaires particulières.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2020
- Présentation du rapport sur le développement durable de la CoVe
- Autorisations de programme
- Vote du produit de la taxe Gemapi pour l'année 2021
- Vote des taux de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2021
- Vote du taux de la cotisation foncière des entreprises pour l'année 2021
- Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2021
- Vote du budget primitif 2021 du budget principal
- Vote du budget primitif 2021 du budget annexe du camping
- Vote du budget primitif 2021 des budgets annexes des ZAE, de la ZAE de Venasque, de la ZAE Bellecour III, de l'espace économique du Piol II, de la régie du marché gare
- Vote du budget primitif 2021 du budget annexe assainissement collectif-contrat d'affermage de Carpentras

- Vote du budget primitif 2021 du budget annexe de la régie intercommunale de l'assainissement – secteur de Vacqueyras
- Vote du budget primitif 2021 du budget annexe des stations du Mont Ventoux
- Vote du budget primitif 2021 du budget annexe régie production d'électricité photovoltaïque
- Variation de l'attribution de compensation et révision dans le temps suite au transfert de la compétence eaux pluviales urbaines
- Attribution de compensation prévisionnelle 2021
- Actualisation du règlement intérieur des déchèteries de la CoVe
- Fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public pour la déchèterie professionnelle de Carpentras
- Modification de l'offre et des tarifs des composteurs
- Attribution de fonds de concours aux communes pour l'acquisition de conteneurs à déchets enterrés
- Attribution d'un fonds de concours au profit de la commune de Lafare pour ses investissements de proximité
- Mise en place d'un Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique pour les habitants de la CoVe (SARE) : objectifs et financement
- Subvention pour le programme de production de 12 logements locatifs sociaux à Caromb : « le Clos Saint Ambroise » - Grand Delta Habitat
- Subvention pour le programme de production de 43 logements locatifs sociaux à Beaumes-de-Venise : « cœur de Beaumes » - Grand Delta Habitat
- Renouvellement de la convention de service commun d'instruction des autorisations du droit des sols
- Résiliation de la convention de co-maitrise d'ouvrage avec la ville de Carpentras pour la gare numérique
- Convention de co-maitrise d'ouvrage entre la CoVe et la Ville de Carpentras pour la réalisation d'une signalétique urbaine dynamique permettant de rendre lisible l'offre de stationnement
- Convention de prestation de services pour l'informatique de l'office de tourisme intercommunal
- Actualisation de la stratégie de la CoVe en matière de sécurité et de prévention de la délinquance (2021/2025)
- Modification du tableau des effectifs
- Contraintes horaires imposées par la crise Covid : versement d'une indemnité complémentaire aux agents de la collecte des déchets
- Actualisation des représentants de la CoVe au sein de divers organismes
- Compte-rendu des marchés et des décisions prises en vertu de la délégation d'attribution à la présidente
- Questions diverses

Vous trouverez ci-joint la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération, un pouvoir ainsi que le procès-verbal de la séance précédente.

Je vous rappelle que s'il vous est impossible de venir à cette réunion, vous pouvez vous faire représenter par votre suppléant (cas des communes disposant d'un seul siège au conseil communautaire) ou bien transmettre votre pouvoir à tout conseiller communautaire titulaire, dûment rempli, daté et signé.

Il est à noter que la loi autorise à la date de ce conseil communautaire un conseiller communautaire titulaire à détenir deux pouvoirs d'autres conseillers communautaires titulaires.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.




Jacqueline Bouyac
 Présidente de la CoVe

